

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU : Jeudi 7 Juillet 2016

Etaient présents:

Francis Laguerre, Fabienne Barro, Gilbert Dupuy, Daniel Alard, Janine Pascal, Pierrette Lero, Julie Porte-Traouque, Xavier De Ferluc.

Avaient donné procuration : Pascal Philip à Xavier De Ferluc et Patricia Laurent à Pierrette Lero

Secrétaire de séance : Janine Pascal

Compte-rendu du précédent conseil adopté à l'unanimité

1 - Communauté d'agglomération

La fusion des 2 communautés (Pays de Foix/Varilhes) est prévue au 1^{er} Janvier 2017.

D'ici là un va et vient entre les communes et le bureau de chaque communauté ponctuera les diverses étapes de cette fusion. Les communes communiqueront l'avancée des travaux et des réflexions à leurs habitants. Le 24 Septembre tous les élus communaux seront invités à s'informer et donner leur avis sur l'harmonisation des compétences.

Pour la Communauté de communes du Pays de Foix, le Maire Francis Laguerre présente les décisions à approuver par délibération. Cela concerne :

- le périmètre (18 communes de la Comcom de Varilhes, 25 de la Comcom du Pays de Foix)
- la politique de la ville comme nouvelle compétence obligatoire et adhésion au syndicat de l'Artillac.
- le nom : Communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes
- le siège envisagé (Foix – 1 bis avenue du Général De Gaulle)
- les compétences actuelles reconduites

Ces points font l'objet de délibérations présentées par le Maire et votées à l'unanimité.

Pour information, une fusion des syndicats de rivières : ainsi il est proposé que le SYMAR étende son périmètre d'Ax, Auzat jusqu'à Varilhes et Saverdun. On est dans l'attente de l'arrêté de la Préfète pour finaliser ces extensions au niveau intercommunautaire.

2 - Transition énergétique et salle polyvalente.

L'étude élaborée par le thermicien associé à l'architecte Puyol est présenté.

Suite à une longue discussion et demande de précision sur les scénari de chauffage et isolation, le Maire propose de continuer à avancer ainsi :

- vérification des économies d'énergie pour être éligible aux subventions de la transition énergétique, c'est-à-dire 30 % à se faire confirmer par le thermicien.
- diagnostic de l'état de l'amiante.
- en fonction de ces deux éléments, une décision sera prise en septembre sur le choix le plus pertinent et l'architecte Ane Puyol sera sollicitée à nouveau pour étudier une programmation des travaux.